

Demande d'autorisation d'accès à la maison pour permettre à Mrs Kuhn et Schwien d'examiner l'état de la structure – 31/12/2018

A Monsieur Patrick Maciejewski, 1er adjoint

Monsieur,

Je profite de la courte accalmie qui suit les fêtes de Noël pour venir aux nouvelles. Vous nous aviez assuré, dans votre courriel du 13 décembre que vous alliez introduire, dans les jours qui suivaient, un référé au cas où les promoteurs continuaient à bafouer les droits de la Mairie à accéder à la maison du Dinghof. Le 20 décembre vous renouveliez, dans un courriel à notre adresse, cette même intention. Permettez-nous dès lors de nous étonner ; comment se fait-il qu'un référé d'heure à heure n'ait encore donné aucun résultat ?

Du côté de la maison, la situation devient d'une urgence extrême et nous craignons en effet que la maison ne s'écroule d'un jour à l'autre. Raison pour laquelle nous nous sommes adressés à deux spécialistes de la maison à colombages, Messieurs Jean-Claude Kuhn, Président de l'Association du Parc de la Maison Alsacienne à Reichstett et Jean-Jacques Schwien, Professeur d'archéologie médiévale à l'Université de Strasbourg (Unistra) et Président de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace (SCMHA). Jean-Jacques Schwien connaît bien le dossier patrimonial et archéologique du Dinghof qu'il suit avec grande inquiétude depuis 2016.

La lettre d'information de la SCMHA a d'ailleurs accueilli à plusieurs reprises des articles soulignant la nécessité de protéger la maison du Dinghof.

Lorsque le droit de passage – entièrement légitime – sera enfin accordé à la Mairie, ce qui ne saurait tarder à condition que le référé ait été déposé, Monsieur Kuhn et Monsieur Schwien pourraient alors, avec votre autorisation, rentrer dans la maison, afin de constater l'état des poutres et vous faire part de l'urgence de la situation et du type de travaux à prévoir pour sauver la maison. Bien entendu, cette visite se ferait en tenant compte impérativement des consignes de sécurité dont vous voudrez bien nous faire part.

Cordialement vôtre,

Berthe Beyer